

LA COMMISSION NATIONALE DU DÉBAT PUBLIC
SE RENFORCE

**Une nouvelle
identité visuelle**



**un nouveau
site internet**

Editorial de Chantal Jouanno, Présidente de la CNDP

« La Commission nationale du débat public est, plus que toutes les autres institutions, l'institution du public.

Depuis 25 ans, elle défend le droit du public de débattre et de peser sur les projets qui touchent son environnement. Et, elle tient cette promesse puisque 60 % des projets qui ont été débattus sous l'égide de la CNDP sont ensuite modifiés.

La demande de participation est de plus en plus forte. L'activité de la CNDP a été multipliée par 6 en trois ans. Mais nous savons que nous pouvons aller plus loin pour que chacune et chacun puisse se saisir de son droit à débattre.



Nous savons aussi que le droit de la participation, un droit fondamentalement démocratique, est fragile. Il peut être affaibli, alors qu'au contraire, les bonnes décisions sont celles qui sont partagées.

C'est fort de ces constats que nous avons voulu renforcer la CNDP, pour qu'après 25 ans, elle se dote d'outils plus efficaces au service du public afin de mieux défendre son droit au débat. »

Sommaire

I. Pourquoi une nouvelle étape ?	p.3
1. Une demande croissante de participation	p.3
2. Des décideurs qui revoient leur projet à l'issue d'un débat public	p.4
3. La participation se développe dans de nombreux secteurs	p.4
4. Des risques de régression à prendre en compte	p.5
II. Affirmer son engagement vis-à-vis du grand public, l'informer sur son droit, lui donner des outils plus accessibles et attractifs pour participer	p.5
1. <i>Le Manifesto : Ma parole a du pouvoir</i>	p.5
2. La nouvelle identité visuelle	p.6
3. Un nouveau site internet pour permettre au public d'accéder à tous les débats	p.8

Après 25 ans d'expérience du débat public, la CNDP dresse un constat implacable : les citoyennes et les citoyens aspirent à être davantage consulté.e.s et entendu.e.s pour peser sur les décisions qui impactent leur environnement. Cette aspiration légitime à un approfondissement de la démocratie est un droit garanti par la Constitution.

Ce droit, la CNDP le défend depuis sa création en garantissant un cadre de confiance pour que, sur chaque projet dont elle est saisie, toute personne puisse être informée, entendue, qu'elle puisse débattre et peser sur les décisions.

Institution indépendante et neutre, la CNDP veille à ce que tous les publics soient associés et puissent se prononcer sur la base d'une information fiable et factuelle. Elle incarne un certain nombre de valeurs essentielles que sont la transparence, l'argumentation, la neutralité, l'indépendance, l'équivalence et l'inclusion-, autant de principes nécessaires à la bonne organisation des débats publics et des concertations.

Défenseure de la démocratie environnementale, la CNDP a souhaité se renforcer pour faire progresser ce droit de participer. D'une part, en se faisant davantage connaître et identifier par des publics jusque-là trop éloignés, pour que le plus grand nombre de personnes se saisisse de leur droit ; d'autre part, pour que la participation se généralise à tous les projets et pèse sur toutes les décisions concernant l'environnement.

Ce droit est un approfondissement de la démocratie comme en témoignent les discussions qui ont précédé l'adoption de la Convention d'Aarhus en 1998 qui pose les principes de ce droit.

**« La participation
n'est pas un slogan.
C'est un droit ! »**

Depuis sa reconnaissance en France, et la création de la CNDP en 1995, le droit de la participation n'a cessé de se développer. Les nouvelles dispositions légales adoptées en 2016 ont notamment élargi son champ d'application à tous les projets de moindre coût mais qui peuvent avoir de forts impacts environnementaux. Après cet élargissement constant du droit de la participation, et pour la première fois, des textes récents ont été adoptés qui en restreignent l'ambition.

**« Notre parole
a du pouvoir.
Prenons-le ! »**

La création d'une nouvelle identité visuelle ainsi que la refonte de son site internet, plus accessible, avec davantage de pédagogie et de contenus dédiés à l'actualité de la CNDP et des débats publics, lancent cette nouvelle étape.

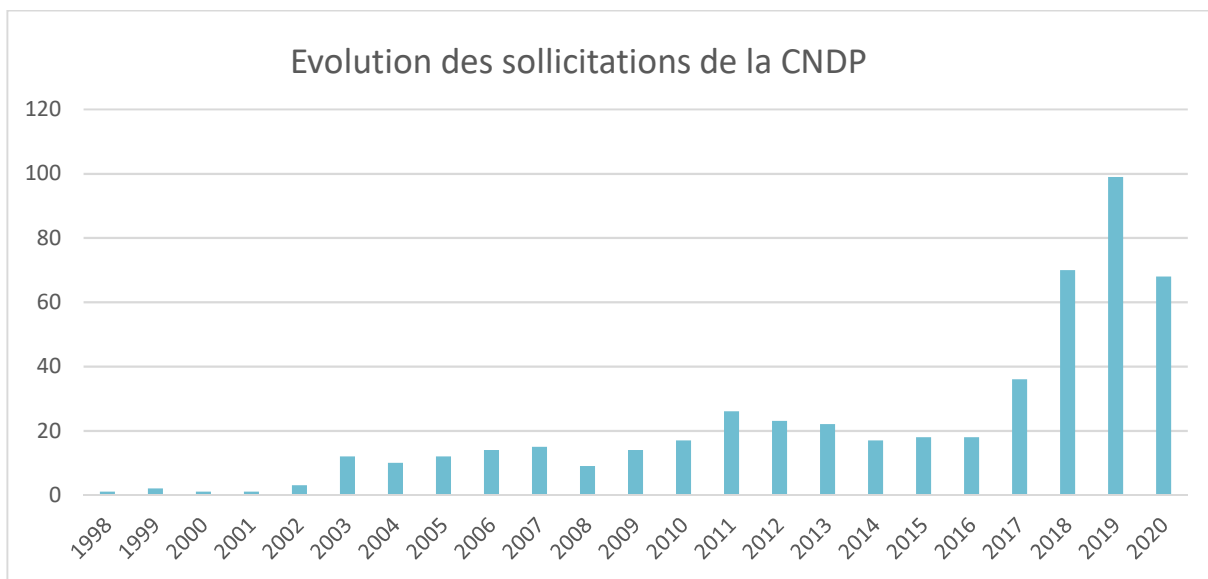
III. Pourquoi une nouvelle étape ?

1. Une demande croissante de participation

En 25 ans, la Commission nationale du débat public a organisé plus de 100 débats publics et garanti plus de 350 concertations, avec une augmentation exponentielle de son activité.

Les premières années, le nombre de saisines de la CNDP variait de 10 à 15 par an. **Entre 2016 et 2019, le nombre de sollicitations de la CNDP a été multiplié par plus de 6.** Ainsi, en 2019, la CNDP a reçu 98 saisines donnant lieu à 6 débats publics et 87 concertations. En 2020, année traversée par une crise sanitaire sans précédent, le rythme a baissé au premier semestre. 2021 est marquée par une forte reprise de l'activité, proche de celle de 2019. Quarante-sept sollicitations ont été reçues depuis le début de l'année, contre 59 en 2019 (soit une baisse de 20 %) et 28 en 2020 (soit une hausse de 68%) sur la même période.

Cette progression de l'activité est en grande partie liée à la croissance des sollicitations volontaires pour que soient organisées des concertations alors que la loi ne l'y oblige pas. Elles représentent plus de la moitié des sollicitations de la CNDP.



2. Des décideurs qui revoient leur projet à l'issue d'un débat public

L'évaluation des débats publics organisés par la CNDP depuis sa création montre que la participation a un impact important. **Dans presque 60 % des cas, les décideurs modifient leur projet à l'issue du débat public.** Ainsi en est-il de lignes de transport de voyageurs dont les tracés ou les stations sont modifiés. Ainsi, le débat public sur la gestion des déchets radioactifs a-t-il permis de relancer le financement de la recherche sur de nouvelles alternatives. Dans tous les cas, les modalités d'information et d'association du public à la suite du projet sont améliorées.

Autre constat : il est de l'intérêt des décideurs de prendre en considération les arguments saillants qui apparaissent lors des débats publics. En 2016, lors du débat public sur le projet Europacity, la CNDP avait souligné la sensibilité des enjeux environnementaux et la difficile adaptation du projet aux attentes du territoire.

Lors du débat sur la programmation pluriannuelle de l'énergie en 2018, dès le mois de juin, la CNDP avait alerté le gouvernement sur le sentiment d'injustice sociale liée à la transition écologique. En novembre 2018, apparaissait la crise des gilets jaunes.

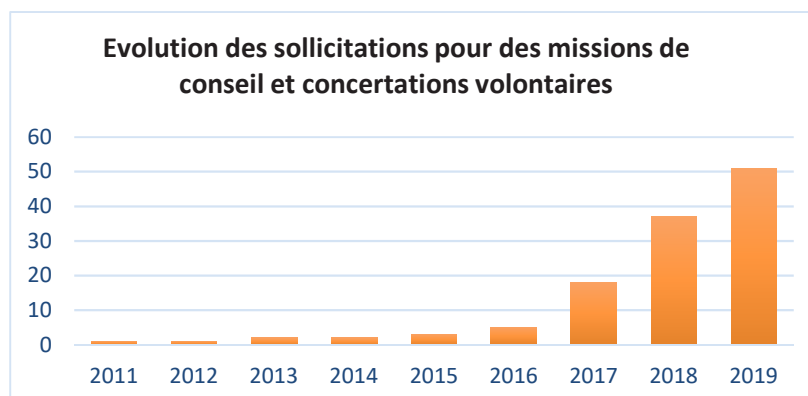
La participation est un droit, elle est un éclairage pour le décideur en lui révélant les arguments de tous les publics, y compris des personnes qu'il ne rencontre pas dans les enceintes habituelles de négociation.



3. La participation se développe dans de nombreux secteurs

Partenaire des Trophées de la participation avec l'association Décider ensemble, la CNDP constate que de plus en plus de collectivités, de toutes tailles, mais également des entreprises ou des associations s'engagent dans des démarches participatives volontaires.

L'institution est de plus en plus sollicitée pour des missions de conseil par des collectivités ou des organismes qui souhaitent mettre en place des consultations numériques, des ateliers ou encore des conventions citoyennes sur des sujets très divers (numérique, 5G, zones à faible émission...).



4. Des risques de régression à prendre en compte

Le développement et l'aspiration à la participation du public ne doivent pas ignorer les risques de régression du droit de la participation.

Au nom de la simplification et de l'accélération des procédures, la participation est fragilisée. Pour preuve, la loi d'Accélération et de Simplification de l'Action Publique (ASAP), adoptée fin 2020, qui a restreint le droit d'initiative du public pour demander l'organisation d'une concertation. Le remplacement de l'enquête publique par la procédure de participation par voie électronique exclue de la participation 14 % de la population qui n'a pas accès au numérique.

Alors que de nouveaux types de projets, qui ont un fort impact environnemental, tels que les *data centers* ou le déploiement du numérique via la 5G, auraient nécessité d'être obligatoirement concertés, un nouveau texte réglementaire réduit l'obligation d'associer le public à l'élaboration des projets.

Le déploiement des discours sur la participation ne doit pas cacher ces atteintes. **La participation n'est pas un slogan mais un droit inhérent à la démocratie.**

« Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques, et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement » - Article 7 de la charte de l'environnement.

IV. Affirmer son engagement vis-à-vis du grand public, l'informer sur son droit, lui donner des outils plus accessibles et attractifs pour participer

La volonté de la CNDP de se renforcer pour mieux défendre le droit à la participation a nécessité une réflexion approfondie autour de son engagement vis à vis de la société.

Le *Manifesto*, issu de ce travail, a guidé la création d'une nouvelle identité visuelle qui identifie davantage les différentes missions de l'institution démocratique : les débats publics, les concertations, les missions de conseil, ses avis et recommandations. Quant au nouveau site internet, il permet au public de mieux connaître ses droits, d'accéder plus facilement aux débats publics et concertations en cours pour qu'il puisse aisément y participer.

1. Le *Manifesto* : Ma parole a du pouvoir

La CNDP a fait le choix de s'engager dans un *Manifesto* auprès du public afin de réaffirmer sa mission et, plus encore, sa responsabilité à son égard. Elle défend un droit, dont toutes et tous peuvent se réclamer, afin de peser sur les décisions qui impactent l'environnement.

« CHACUNE ET CHACUN A LE POUVOIR DE PESER SUR LES PROJETS ET LES POLITIQUES CONCERNANT NOTRE ENVIRONNEMENT. LA CONSTITUTION VOUS RECONNAIT LE DROIT D'ÊTRE INFORMÉS ET DE PARTICIPER À CES DÉCISIONS, ET NOUS EN SOMMES LES DÉFENSEURS NEUTRES ET INDÉPENDANTS. LA CNDP EST GARANTE DE VOTRE DROIT À PARTICIPER LIBREMENT AUX DÉBATS ET À ÊTRE ÉCOUTÉS DES DÉCIDEURS. PARCE QUE L'ENVIRONNEMENT APPARTIENT À TOUTES ET TOUS, LES BONNES DÉCISIONS SONT CELLES QUI SONT PARTAGÉES. NOUS NOUS ENGAGEONS À CE QUE TOUTE PERSONNE, TOUTE PAROLE, AIT UNE PLACE ÉGALE DANS LE DÉBAT. NOUS SOMMES L'INSTITUTION PUBLIQUE QUI ÉCLAIRE LES DÉCIDEURS EN DONNANT DU POUVOIR À VOTRE PAROLE. »

Ce *Manifesto* sera présent sur toutes les publications de la CNDP.

2. La nouvelle identité visuelle



La nouvelle identité visuelle de la Commission nationale du débat public a pour objectif d'être plus facilement reconnaissable et de pouvoir se décliner dans toutes les actions conduites par la CNDP.

Elle positionne la CNDP comme l'institution garante de la démocratie participative dans le champ de l'environnement. La CNDP est, en effet, la seule institution garante de la participation en amont de l'élaboration des projets. Le choix des couleurs institutionnelles, bien que modernisées, rappelle que la CNDP est une institution au service du public qui, depuis 25 ans, a démontré son engagement et sa capacité à procurer un cadre de confiance au débat public.

La nouvelle signature (*baseline*) « Ma parole a du pouvoir » permet à toute personne de revendiquer son droit à peser sur les décisions qui impactent l'environnement. La participation est un droit démocratique. Le débat public doit permettre de modifier les décisions pour les améliorer. Ce droit appartient à toutes et tous.

Cette identité visuelle sera déclinée sur tous les supports de la CNDP et les débats publics. Elle a vocation à fixer un cadre cohérent et facilement reconnaissable permettant au public de savoir que le débat public ou la concertation sont garantis par la CNDP.

Quelques exemples de supports avec la nouvelle charte graphique :



La nouvelle palette de couleur de la CNDP permettra d'illustrer la diversité des projets, plans ou programmes soumis à participation en veillant à ce qu'elles soient cohérentes avec le champ de l'environnement.



La CNDP a également souhaité mieux définir ses principes d'iconographie. Les photographies viendront illustrer la participation. Elles devront respecter l'égalité de représentation entre les femmes et les hommes, et refléter la diversité des publics et des procédures participatives.

Dans la mesure où la CNDP participe à l'élaboration des projets, afin de ne pas laisser à penser que ces projets sont déjà arbitrés ou qu'il s'agit d'une représentation sincère du projet futur, la CNDP souhaite que les projets soient représentés par des illustrations. Un certain nombre d'*illustros* ont été créés spécifiquement pour la CNDP.

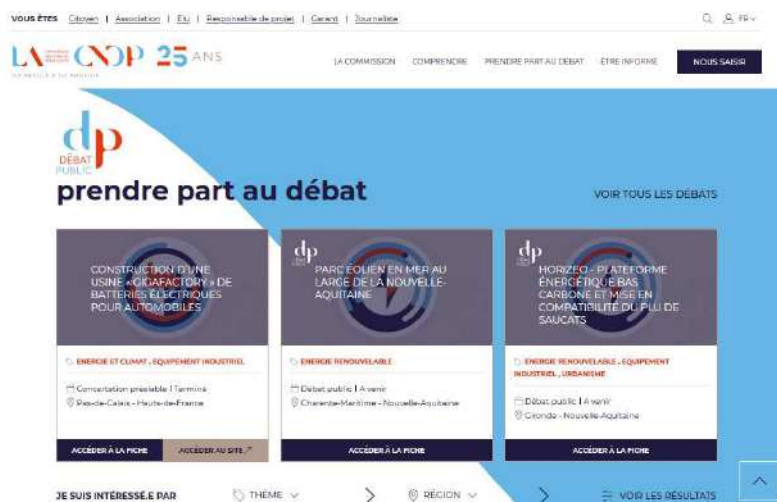


3. Un nouveau site internet pour permettre au public d'accéder à tous les débats

Le nouveau site permet à toute personne d'accéder à l'ensemble des débats et concertations

Chaque année, la CNDP organise 5 à 10 débats publics et garantit plus de 100 concertations. Le nouveau site doit permettre au public de s'informer sur l'ensemble de ces débats publics et concertations à venir, en cours ou passées.

Dès la page d'accueil, un accès est proposé aux débats et concertations, qu'ils soient conduits sous l'égide de la CNDP ou par des responsables de projet sous l'égide de garantes ou de garants. Les personnes pourront ainsi filtrer leurs recherches par thèmes (énergie et climat, équipement, mobilité, mission de conseil, eau, déchets, urbanisme, plan et programme, etc.), par type de procédure, par date ou par zones géographiques.



L'espace « actualité » permet de rendre compte de toutes les activités de la CNDP, activités institutionnelles comme publications d'avis, de recommandations, de documents méthodologiques mais aussi d'actualités relatives aux débats et concertations en cours.

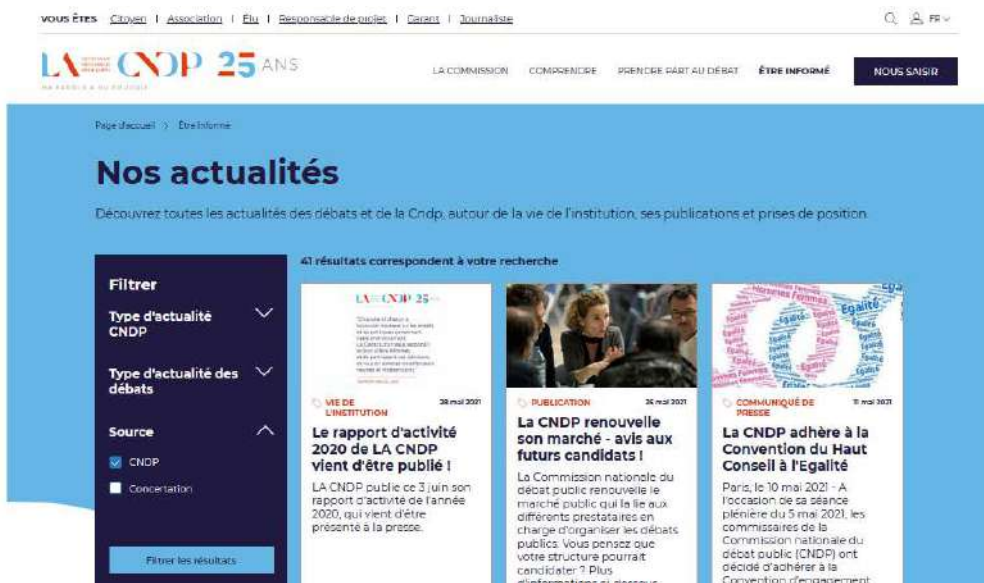
Ces actualités seront accessibles dès la page d'accueil pour faciliter l'information du public et la connaissance des procédures en cours.

Un nouveau site pour mieux connaître ses droits et la participation

Des pages spécifiques permettent à chacune et chacun de connaître ses droits et ses obligations à l'égard de la participation.

Le site identifie plusieurs types de publics : citoyen, association, élu, responsable de projet, garant de la CNDP ou journaliste. Chacune et chacun saura ainsi quels sont ses droits et ses obligations, comment saisir la CNDP grâce à des fiches didactiques.

Chacun.e découvrira sur le site le fonctionnement de la **Commission** ; pourra **comprendre** les principes de la démocratie participative, ses méthodes et ses acteurs ; et disposera des moyens pour **prendre part au débat** et rester **informé.e**.





Contacts relations presse

Pôle communication CNDP

—
media@debatpublic.fr

T. +33 6 31 60 52 06

Sabine Rozier-Deroche

—
sdr@taolaconsultants.com

T. +33 6 42 66 45 24

